

THÉATRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



АРГАЗЗОТ КЮЛЯ

АРЛАВР АРДЕНН

АРСИТАМ

LE MARÉCHAL
DE RICHELIEU
AUX CHAMPS-ELISÉES.

Infandum renovare dolorem.



1788.

DIALOGUE.

PERSONNAGES.

HENRI IV.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

LE CARDINAL MAZARIN.

LE ROI DE PRUSSE.

VOLTAIRE.

LE MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU.

LE

MARECHAL DE RICHELIEU

AUX CHAMPS-ELISÉES.

DIALOGUE.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

SOYEZ le bien venu, mon Neveu, il y a long-tems qu'on vous attend ici.

LE MARÉCHAL.

Ma foi, mon Oncle, je suis aussi très-flatté de voir mes vieux Amis, & sur-tout vous, dont j'ai toujours admiré le génie & les actions éclatantes.

LE CARDINAL.

Quelles nouvelles apportez-vous de là haut?

A ij

LE MARECHAL.

Hélas ! vous en apprendrez de bien tristes.
 Ce n'est plus le Protestantisme dont il faut abattre la tête altière , comme sous votre Ministère mémorable , ce n'est plus la Maison d'Autriche qu'il faut humilier & combattre , ce ne sont plus enfin les frontières d'un Empire dont vous avez tenu les rênes avec cette vigueur audacieuse & ferme qui vous fit tant d'ennemis , qu'il faut défendre ; c'est le Corps politique , dont les veines sont toutes ouvertes & dont un Ministre prévaricateur (1) a préparé la dissolution , à qui il faut redonner la santé ; c'est l'ordre dans les finances , la tranquillité des Citoyens , la confiance publique , la voix de Thémis éplorée gémissant dans l'exil , la fécondité du commerce , la dignité des arts , le crédit public , la sûreté des campagnes , & cet amour antique & sacré que le Français eut toujours pour ses Maîtres qu'il faut rétablir & rendre à jamais inaltérables.

LE CARDINAL.

Voilà bien des malheurs ! Racontez - moi ,

(1) Calonne.

5

s'il vous plait , mon Neveu , l'origine & les
progrès de ces désastres.

LE MARÉCHAL.

Presque tous ces maux ont leur source dans le règne précédent. Louis XV , pendant vingt années d'une Administration sage , avait , à la vérité , réparé presque toutes les fautes du plus absolu , du plus orgueilleux des Rois , de Louis XIV ; mais la bonté , disons mieux , la faiblesse de ce Monarque , détruisit en quelques mois le bien opéré pendant vingt années. Hélas ! il faut bien l'avouer , on vit les Français , ce bon Peuple , gémir dans les fers de l'oppression & dans la plus affreuse misère ; on vit la France dans une crise de délabrement & de détresse , dont les calamités même qui précédèrent votre administration n'avaient point offert le Spectacle déchirant. Le commerce languissait ; l'autorité souveraine avait passé dans les mains des flatteurs , des Prêtres & des Femmes ; les loix étaient sans vigueur , l'innocence sans voix , & le crime impuni ; le joug de l'impôt s'appesantissait de jour en jour , & forçait l'industrie à chercher , sous un autre Ciel , un salaire & des asyles ; l'aspect des

campagnes incultes & désertes inspirait l'effroi ; le despotisme , ou plutôt la pusillanimité , foulait aux pieds l'humanité , la justice , la raison.

Isolés , sans appui , dévoués en naissant au mépris & à l'ignominie , des hommes abrutis dans l'humiliation de la servitude , attendaient sous la verge des Tyrans , que la mort vint briser leurs chaînes .

Le Laboureur frémissoit à l'approche du lit congugal , maudissoit le moment où son épouse allait devenir mere , & la mere pleurait sur l'enfant qui venait de naître . Cet âge de fer , dont l'Aurore annonçait le bonheur & la gloire de la Nation , enfanta des monstres qui en furent l'opprobre ; le Trône fut encore rougi du sang royal

• • • • • Ce Royaume , enfin , dont la splendeur & la constitution semblaient être inaltérables , depuis que vous en aviez assis les fondemens , n'était plus , si je puis m'exprimer ainsi , qu'un squelette décharné , à qui un Dieu seul pouvait redonner une âme & son ancienne vigueur (1) .

(1) Je m'explique avec liberté sur l'état déplorable du

La Nation versait des pleurs depuis environ deux siècles, lorsque Louis XVI monta sur le Trône pour les effuyer.

LE CARDINAL.

Ce Monarque était bien jeune , pour régner sur un Peuple aussi malheureux.

LE MARECHAL.

Aussi fut-il épouvanté du tableau des maux de l'Etat qu'il allait gouverner ; il contempla l'immensité de ses devoirs, & son effroi redoubla ; il vit que ses obligations & les moyens qu'il fallait employer étaient au-dessus d'un homme , & il n'était qu'un homme , & il n'avait pas vingt ans. Il sentit qu'il avait besoin de bras étrangers pour exécuter ce qu'il avait conçu ; il s'environna donc , non de cet Essaim pullulant d'Esclaves titrés , qui obéissent les Rois depuis leur enfance , & affaiblissent en eux les sentimens qu'ils tiennent de la Nature ;

Royaume , sur les dernières années du règne de Louis XV , parce que je suis bien persuadé que ce Prince qui m'honorait de sa familiarité , me le pardonnera.

mais de Citoyens recommandables , par leur sagesse & leur expérience. (Maurepas & Vergennes , qui sont ici , sont de ces hommes essentiels , ceux qui ont le mieux mérité de la Patrie). Bientôt naquit un nouvel ordre de choses ; à des jours de douleurs & de calamité , succéderent des jours sans nuages.

Notre jeune Monarque , persuadé que la liberté fut toujours la compagne du courage & de la vertu ; que prononcer son nom sacré ne fut jamais un crime que sous les Tyrans , arracha l'homme né libre (1) aux caprices d'un Maître (2), pour le remettre sous la tutelle des loix qui, seules , ont le droit de commander à l'homme ; il rendit à la Justice proscrite son glaive & sa balance , & des Magistrats vertueux , rappelés à leurs augustes fonctions , prononcèrent encore ses oracles (3).

(1) Edit de l'abolition de la servitude.

(2) J'ai quitté la vie sans regret ; j'ai vu qu'enfin , allait être pour jamais aboli , ce commerce meurtrier d'hommes de diverses couleurs , & que les grandes ames , qui s'entendent & se rapprochent toujours , allaient former une ligue puissante contre un pareil brigandage , en portant les Souverains à renoncer unanimement à la traite des Nègres , &c.

(3) Edit portant le rappel du Parlement 1774.

Une Nation faible , qui , conservait le sentiment généreux de la liberté dans les chaînes du despotisme , relève sa tête appesantie , pousse un cri gémissant vers le Trône des Bourbons ; bientôt le Prince Citoyen déploye l'étandard de la guerre , & couvre l'Océan de vaisseaux (1) , non pour étendre les limites de son Empire , mais pour rendre au faible opprimé la liberté , le premier droit de l'homme & le plus précieux de tous ses biens.

Il abolit cette loi de sang , qui forçait l'innocence à se mentir à soi-même , en s'avouant criminelle ; aveu suicide , par lequel la vertu souffrante se vouait au dernier supplice , pour se dérober à des tortures plus cruelles encore (2).

La Religion redevint respectable , ses Ministres pacifiques & tolérans. Des Chrétiens , ne persécuterent , n'égorgerent plus d'autres chrétiens qu'ils appelaient du doux nom de frères. Les titres odieux de sectaires & d'hérétiques tombèrent dans l'oubli , & toutes les Religions indistinctement formerent des Citoyens vertueux & utiles.

(1) Guerre de l'Amérique contre les Anglais.

(2) Abolition de la question préparatoire.

Notre Marine , anéantie par la faiblesse du Gouvernement , & par les triomphes d'une Nation orgueilleuse , jusqu'alors dominatrice des mers , devint assez formidable pour résister à ces fiers Insulaires , & arracher , à son tour , de leurs mains expérimentées , le trident de Neptune qu'ils tenaient depuis la chute de Tyr & de Carthage .

Après avoir donné la paix à la Terre , LOUIS voulut que la Terre en recueillit les fruits. Les Arts , enfans de l'Abondance ; l'Industrie , l'Agriculture , le Commerce furent honorés , encouragés ; les troupes disciplinées , l'éducation publique perfectionnée ; les Colléges ne furent plus l'école du meurtre & du régicide. Cette armée innombrable d'esclaves titrés , qui dévoraient en un jour de quoi nourrir les Citoyens de trente Villes , cessèrent de ramper aux pieds d'un Prince , qui méprisait leur encens & leur bassesse (1). Les terres & la culture furent protégées ; l'Agriculteur ne se vit plus forcé d'abandonner le labourage & la moisson , pour travailler , lui , sa femme & ses enfans à la confection des routes (2) ; les bras rouillés du Soldat oisif

(1) Réforme du grand Commun.

(2) Abolition de la Corvée en nature.

sont employés à ces travaux utiles. Des canaux immenses sont creusés , & joignent les deux mers ; des ports magnifiques embellissent les premières Villes du Royaume , & répandent une pluie d'or sur ses Habitans. Des Philosophes dévoilent tousles secrets de la Nature , & vont chercher , dans des Pays inconnus , des vérités ignorées (1). Enfin , le siècle de LOUIS est le siècle des miracles ; les *Aveugles* voient , les *Sourds* entendent , les *Muets* parlent , les *Morts* ressuscitent (2). Le Prométhée de la Fable n'avait ravi au Ciel qu'une étincelle de son feu sacré ; notre âge plus heureux lui a vu ravir son tonnerre , & nos Contemporains planent majestueusement dans les airs , & foulent aux pieds les nuages. Voilà les prodiges qu'ont enfanté les bienfaits de Louis XVI.

Les Arts du luxe , enfans de la liberté , qui créent les moyens de fortune , contribuent à la répartition des richesses , & abolissent chez un peuple civilisé , cette inégalité révoltante , fruit malheureux de l'engourdissement & de la tyrannie , les Arts du luxe , impolitique-

(1) Voyages de la frégate de M. de la Peyrouse.

(2) Haüi , l'Abbé de l'Epée , Mongolfier , les Noyés rendus à la vie , &c.

ment expatriés par l'imbécillité & l'intolérance religieuse, sont rappelés dans leurs foyers tutélaires. La France, long-tems à la merci des étrangers, pour la consommation des étoffes, des meubles, des bijoux, &c. est couverte aujourd'hui de Manufactures & d'ateliers, qui, en diminuant la somme des maux, & augmentant les agréments de la vie, fournissent, à leur tour, à l'Etranger, des objets d'instruction & d'admiration. Le langage de la philosophie n'est plus impie, ni sacrilège; l'humanité & le patriotisme osent seuls se faire entendre (1). Le génie de la pensée & de la parole médite ou des chefs-d'œuvre de Poésie & d'Eloquence, ou des systèmes raisonnables de Politique, qui, à la satisfaction d'un Monarque juste & d'une Nation éclairée, restituent aux peuples (2) leurs droits sacrés, &

(1) J'en excepte cependant quelques Ecrivassiers affamés, qui, dans les circonstances présentes, ont souillé la vérité de leur haleine impure, & ont osé diriger leur plume adultère, contre les Ministres des loix, toujours respectables, lors même qu'ils s'égarent. Est-ce en outrageant un homme qu'on lui prouve qu'il a des torts?

(2) Si ces faméliques n'ont rien respecté dans leurs Libelles éphémères, dans ces calomnies de commandez, du moins

aux Souverains leur gloire , la seule dont ils doivent se montrer jaloux , celle de régner sur les cœurs & l'opinion , par la raison , l'équité & la clémence. Les asyles du crime ne sont plus les tombeaux de l'humanité vivante. Louis fait que des prisonniers sont des hommes ; il a fait élever des édifices salubres où ils jouissent de la lumière , & ne respirent plus le poison & le trépas ; mais un air pur , tel qu'il sort des mains de la nature. Il a transformé les asyles de la misère , où l'homme sain pompoit le venin d'un autre homme mourant à ses côtés , en des demeures bien aérées , dégagées de tout poison : enfin le pauvre meurt de sa maladie , & non des maladies compliquées de cinq à six autres misérables couchés sur le même grabat

est-on la satisfaction de voir chaque jour quelques vérités éclore. Les Remontrances des Parlemens , de la Noblesse , du Clergé , celles de plusieurs Communautés & Chambres inférieures , enfin deux Mémoires de l'éloquent Bergasse , ont défendu les droits du Souverain ; ainsi que ceux des Peuples , avec cette sainte énergie qui n'entra jamais que dans les grandes âmes. On pourra peut-être leur reprocher un peu d'amertume ; mais qu'on songe que ces courageux Citoyens éclivent dans un pays où la plainte est permise.

Pardonnez, Monsieur le .. Ma .. réchal, la .. joie me .. suffoque. J'étais là caché derrière ce vieux hêtre ; j'ai entendu votre récit en entier, & je n'ai pu .. retenir mes larmes.. . J'adore Dieu, comme ce jeune Prince emploie bien son tems ! J'aurais fait une partie de ces choses, si les méchants ne m'en avaient empêché. C'est ce que j'ai souvent proposé aux Notables & aux Parlemens de mon Royaume ; mes vœux furent en partie inutiles ; *mes Sujets étaient encore fâchés.*

LE MARÉCHAL.

Ils le font encore aujourd'hui, Sire, mais ce n'est plus contre vous ; votre mémoire adorée ne périra qu'avec la Nation. On ne parle que de vos bienfaits, de vos vertus & de vos victoires. On vous loue à la Cour, à l'Académie, sur les théâtres ; on vous chante dans les Camps, à l'Opéra, dans les Concerts, dans les Clubs, aux Champs & jusques dans les Guinguettes. On a reproduit, sous mille formes différentes, votre mémorable effigie. On voit votre portrait & votre

buste dans le cabinet des Princes , dans celui des Philosophes , dans la cabane du Laboureur , & jusques dans le boudoir des Belles.

H E N R I.

Ventre-saint-gris ! que je serais bien là , si je n'étais pas mort !..... Et mes anciens enfans , les bons Français , sont - ils toujours gais & joyeux ? D'après votre récit ils ont , je crois , sujet de l'être .

L E M A R E C H A L.

Vous avez vu , Sire , l'horrible tableau des maux de votre Empire , & de la décadence où il était tombé sous vos successeurs ; à peine le sceptre eut passé dans les mains inexpérimentées de Louis XVI , que ce jeune Monarque rendit à l'Etat toute sa splendeur .

C'est peu pour lui d'avoir , comme je l'ai déjà dit , doublé ses forces , & ses trésors , long-tems prodigues pour des intérêts étrangers ;

D'avoir rétabli la dignité du nom Français , bravé dès longtems , ainsi que nos Ambassadeurs , nos Généraux & nos armes ;

D'avoir régénéré les Loix , la Marine , le Commerce & l'industrie ;

D'avoir arraché le sceptre aux Tyrans , rompu les chaînes des Nations opprimées , & détourné la foudre des Césars , d'une République amie & créatrice de sa liberté (1) ;

D'avoir édifié des prisons , où circule un air pur , aboli la servitude , la question préparatoire , la peine de mort pour la désertion , réformé sa maison afin de pourvoir aux besoins de ses peuples dans des tems malheureux où la famine désolait la France ;

D'avoir enfin rebâti les maisons des Citoyens incendiés , réparé les maux des saisons & de la nature ; c'est peu pour Louis XVI ; non content d'avoir fait le bonheur des Nations sous son règne , il veut travailler pour la postérité . *Je ferai tous mes efforts , a dit souvent ce bon père , je ferai tous mes efforts*

(1) On l'a si bien protégée cette République , qu'enfin elle a perdu sa liberté ; Romaine dès long-tems , elle se voit sous la verge d'un Maître , & ce que n'avait pu le Grand , le formidable Louis XIV , une femme vient de l'opérer .

pour

pour imiter le chef de ma branche ! quel modèle, Sire !

H E N R I.

Vous me flattez, Maréchal; ce n'est pas bien à vous! Eh! qu'ai-je fait? j'ai chancelé quelque tems sur le Trône, j'en suis tombé victime du fanatisme & de la superstition. Je ne craignais point la mort, on me l'avait vu braver dans tant d'occasions périlleuses; mais j'ai regret d'être sorti de la vie, sans avoir pu témoigner à mes Peuples, en les gouvernant bien, que je les aimais comme mes propres enfans (1).

LE MARÉCHAL.

Entouré de Ministres sages, éclairés, économes, & Citoyens, il voulut tout voir, tout examiner, tout entendre, tout peser dans la balance de la plus intègre équité. La violation des sermens, les malversations & la mauvaise foi avaient réduit le Souverain & ses Sujets à la détresse; Louis, sans créer de nouveaux

(1) Mémoires de Sully.

impôts, diminua les anciens, & trouva dans une sage économie, des ressources pour fournir aux frais de la guerre, pour soulager les calamités publiques, & répandre sur les sciences & les lettres, longtems oubliées, des bienfaits que ne peut assez publier leur voix immortelle... Quel avenir heureux nous promettaient ce bel ordre de choses? Mais, hélas! comme l'Homme se trouve abusé! Combien le Français est encore éloigné du calme flateur de la prospérité & de l'abondance!

La Nation a long-tems gémi de voir, par intervalles, des concussionnaires à la tête de ses finances, qui l'accablaient sous le poids de leurs déprédations(1). Un d'entr'eux, sur-tout, homme

(1) Un Roi juste n'écouterait-il jamais la voix publique, qui réclame à haut cri ce nouveau Sully, cet autre Colbert, qui veilla jadis à l'amélioration des revenus de la Patrie, dénonça courageusement à ses Concitoyens les brigandages de ses successeurs, & aux lumières duquel nous devons la sage institution des Assemblées Provinciales & le meilleur plan d'administration des finances qui ait été jamais connu? Homme d'Etat, homme de Lettres, & Philosophe, doué d'un esprit vaste, capable de tout embrasser, de tout entreprendre, de tout exécuter, avec une droiture sévère, clairvoyante, une netteté peu commune

adroit, ambitieux, accablé de dettes, n'ayant pour amis que des hommes sans mœurs, sans délicatesse, dès long-tems flétris dans l'opinion publique, & pour protégés que ces vils mercénaires, qui profanent le sanctuaire des lettres en prostituant leur plume au vice accrédité qui leur donne un peu d'or ; Calonne, enfin ! cet homme qui, dans la malheureuse affaire de l'infortuné La Chalotais, s'était couvert d'opprobre & de la haine de ses Concitoyens, qui, pendant son administration en Flandre, avait affiché un luxe insultant, & signalé, un caractère impérieux & dur, un penchant à accumuler des richesses, à force d'injustices ; cet économe du Trésor public, obéra les finances de l'Etat, échangea ou vendit à son profit les Domaines de la Couronne, & laissa la France dans un état de détresse dont elle ne pouvait se libérer que par la banqueroute, usage meurtrier qui ne devrait jamais être permis, non

dans les idées, & des intentions pures ; comme Sully, il rétablirait l'ordre dans le trésor public, & sur-tout la confiance ; comme Colbert, il enrichirait l'Etat. Il fut calomnié comme ces deux grands hommes ; comme eux, il méprisa les sifflements de l'envie, & continua de travailler au bien public.

C ii

seulement aux Souverains, mais qui devrait être inconnu dans un Gouvernement bien ordonné, & puni, chez les particuliers, du même supplice que l'assassinat & le brigandage.

Effrayé des atteintes qu'allait porter, ce *déficit* énorme, à l'honneur français, à la confiance publique, & à la gloire que s'était acquise l'administration pendant les douze années qui avaient précédé cette grande calamité, Louis XVI voulut porter un prompt remède aux plaies de l'Etat. L'Administrateur qui avait causé la maladie, eut l'audace de désigner lui-même les Médecins, & cet acte d'impudence, prouva combien certains hommes sont familiarisés avec l'art de commettre des forfaits sans pudeur & sans remords. Louis XVI nous offrit le spectacle touchant dont avaient joui vos heureux sujets, le spectacle d'un père au milieu de ses enfans.

Et fut-il jamais, pour un Souverain, une époque plus glorieuse, que celle où un jeune Monarque appelle à lui tous les sages & les hommes de génie de son Empire, pour les consulter sur les moyens de faire leur bonheur ? Venez à moi, leur dit-il, vous tous qui aimez

les hommes , accourez : accourez , vous qui défendîtes la Patrie de votre sang , & rendîtes ses barrières inébranlables ; & vous , dont les fonctions sacrées sont d'établir ou de maintenir dans les familles , la vertu , la paix & la prospérité ; & vous , organes de la loi , qui présidez au maintien de l'harmonie publique , à l'honneur & à la fortune des Citoyens ; enfin , vous tous qui pensez , venez à moi , accourez , formons une ligue puissante pour la félicité de mes peuples , & rendons-les tous heureux .

Aggrandissons , ennoblissons l'Agriculture , protégeons les Laboureurs ; ils sont la force intérieure de l'Etat , & y attirent les richesses du dehors ; & l'Etat bien défriché , bien cultivé produira les hommes par les fruits de la terre , & les richesses par les hommes .

Favorissons les Campagnes , qui sont les mères nourrices toujours fécondes des Villes ; que les Cultivateurs puissent désormais compter sur la jouissance de leurs récoltes , & qu'ils ne se voient plus indignement dépouillés du fruit de leur travail , par les autres classes oiseuses de la société ; que les hommes puissans cessent d'écarter d'eux le poids de l'impôt pour le faire retomber tout entier sur le Peuple .

Qu'un Corps né dans l'Etat , dont il se dit le premier membre , ne dise plus au chef de l'Empire , nous possédons la moitié de vos Domaines , la moitié de vos trésors , & nous ne vous devons rien . Quand nous daignons vous payer quelques subsides , c'est un *don* que nous voulons bien vous faire & dont vous nous remerciez très-civilement .

Que la Noblesse , qui n'est qu'une distinction frivole , lorsqu'elle n'est point fondée sur des services réels ; que le Clergé , qui n'est qu'une profession stérile , tant qu'elle ne s'applique pas à travailler , à édifier , à conseiller , à consoler , à soulager une multitude de malheureux , & à prêcher , par le bon exemple , une doctrine propre à former des Citoyens vertueux & utiles , ne jouisse plus de ces prérogatives absurdes , qui ont hérité nos Provinces de landes & de terres incultes ;

En un mot , que les priviléges soient pour les Campagnes & non pour les Villes .

Que le Cultivateur soit honoré , protégé comme un Citoyen recommandable , & qu'on ne voie plus des concussionnaires effrénés , en-

lever de sa cabane obscure , les instrumens du labourage , & les bœufs compagnons de ses travaux , pour payer les dettes & le luxe scandaleux d'un homme qui mène une vie molle & licentieuse dans les Villes.

Dépouillons les loix de cette férocité des premiers siècles , & soyons à la fois économies du sang & du bien de nos sujets.

Que la Religion renversée par un tissu d'abus , de sophismes , d'injustices , d'usurpations & de scandales , redevienne tolérante , pacifique , désintéressée & sainte comme dans les premiers tems de son existence .

Que le commerce soit affermi dans la sphère immense où nous l'avons placé depuis quelques années , & que les Provinces de notre Empire puissent se connoître , se fréquenter , faire circuler réciprocement leurs denrées , sans aucune entrave , &c. &c. &c.

Ainsi , nous rappellerons le Corps politique de la mort à la vie ; les hommes ne seront plus conduits comme leurs troupeaux ; ils prospéreront comme leurs terres , & l'Etat

arrivera promptement à un degré de splendeur digne du Règne de la philosophie & de l'humanité.

H E N R I.

Ah ! valeureux vainqueur de Mahon , que je vous embrasse ! Quoi ! ce jeune homme a opéré tant de prodiges ! & les Français , dites-vous , ne sont pas heureux ? Et quel Roi , pendant un règne de quatre-vingt années , combla ses peuples de tant de bienfaits ! Hélas ! moi ; moi chétif , que mes anciens Sujets daignent citer parmi les bons Rois , ai-je pu jamais exécuter la centième partie de ces actions immortelles ?

L E M A R É C H A L.

Un moment , SIRE ! ne croyez pas que tous ces projets aient eu leur pleine exécution. Celui qui avait eu assez de génie pour concevoir ces grandes idées , eut trop peu de courage pour les exécuter ; il appella , comme je l'ai déjà dit , les Notables du Royaume. Cette Assemblée auguste eut le sort de vos Notables , & de toutes les Assemblées , où une multitude d'hommes

d'hommes de divers caractères , de divers intérêts , animés de passions différentes , est convoquée pour prononcer sur une , ou plusieurs questions invariables.

A Dieu ne plaise que je cherche à inculper ici les Citoyens patriotes , qui componaient cet illustre Aréopage ; on sait quel zèle y signalèrent plusieurs Philosophes nés pour éclairer & pour gouverner leurs semblables ; mais où plusieurs hommes seront assemblés , la vérité sera toujours combattue , toujours environnée de sophismes , toujours enfin inconnue , inexécutée . Oh ! quels désordres , quels forfaits , quels malheurs ont depuis désolé l'heureuse contrée , sur laquelle vous régnâtes , & par droit de conquête , & par droit de naissance !

Appelés comme les Médecins de l'Etat , les Notables , c'est-à-dire , la Noblesse , le Clergé , la Magistrature , ils se sont dès-lors considérés comme législateurs ; on n'a voulu d'autres loix que celles avouées par ces trois Corps puissans ; d'autres impôts que ceux qu'ils ne devroient pas payer . Une lutte désastreuse s'est élevée entre les Peuples & le Trône , entre le Roi & ses Sujets ; l'anarchie s'est établie dans un Gouvernement monarchique ; la dignité Royale est aux

prises avec la Magistrature ; l'autorité avec l'impuissance de se faire obéir ; des dissentions intestines ébranlent ma patrie, & amèneront peut-être une révolution orageuse ! Ah ! quels malheurs ne doit-on pas craindre, quand la Justice incréée, impassible, immuable, comme la Divinité, a disparu de sur la terre ! quand sa voix tutélaire est devenue muette, & que le bruit seul des armes se fait entendre ! quand les loix ne sont plus que les volontés destructives, les volontés arbitraires de quelques hommes puissans ! quand, pour anéantir cette prépondérance entre le pouvoir d'un seul & la force de plusieurs, on ne respecte ni les droits de la naissance, ni le sceau de la vertu, ni les sentimens que doivent inspirer de longs services, ni le cri salutaire de la conscience, & que d'horribles châts ensevelissent, dans leurs ténèbres effrayantes, l'opprimé qui verse des larmes inutiles, & l'homme qui ose éléver sa voix contre la servitude & le dépouillement des droits de la Nature ! quand le commerce, l'agriculture & les arts sont plongés dans une stagnation meurtrière, qu'il ne reste plus que des bras pour mendier, ou pour commettre des assassinats, que toutes les fortunes sont englouties, toutes les propriétés équivoques, toutes les libertés envahies, tous les ateliers déserts, toutes les campagnes

ravagées ! quand le Gouvernement a perdu la confiance publique , & se voit forcé d'avoir recours à la ruse ou à des expédiens honteux , pour alimenter la force de l'Etat ! quand tous les cœurs opprêssés gémissent & accablent de malédicitions & de reproches les auteurs barbares (quels qu'ils soient) de cette sinistre & dangereuse dissolution ! quand enfin , au lieu de trouver des remèdes à ces maux , tous ont la force d'empêcher le bien , & aucun n'a celle de l'opérer ! Ah ! je le répète , que ne doit-on pas craindre de cet ordre inoui des choses !

Et voilà , S I R E , le tableau hideux que présente l'état actuel de la France.

H E N R I .

Monsieur le Maréchal , tous ces désastres ont leur source dans les sinistres desseins de ceux qui ont environné le Trône (1) ; toutes les personnes qui viennent de là-haut , s'accordent à me dire du bien du Monarque honnête-homme , qui règne aujourd'hui sur les Français. Il est bon sur-tout , me dit-on , & il n'est pas faible ; on ne peut lui reprocher aucun défaut , & quel est

(1) Le bon Roi a ma foi raison.

dans l'histoire , le Souverain dont on puisse dire la même chose !

L E M A R E C H A L.

Vous avez raison , S I R E , Louis XVI est bon , je l'ai vu souvent lutter entre la clémence & la nécessité de se faire obéir ; mais les résistances opiniâtres qu'il a éprouvées de la part d'une partie de ses Sujets ; l'ont forcé de mentir à son propre cœur. On l'a fait parler en despote , tandis qu'il ne veut être que le père de ses Peuples , qu'il ne veut , qu'il ne s'occupe que de leur bonheur .

Les trois Ordres de l'Etat contrebalaissent dès long-tems l'autorité Royale ; l'intérêt personnel rejette loin de lui tout objet qui le blesse , quelque juste que soit cet objet. La décrépitude des finances , ayant réduit le Souverain à créer un impôt raisonnable & proportionné aux possessions des citoyens , on imagina l'Impôt territorial , Impôt antique , le premier , le plus naturel & le plus juste de tous , puisqu'il porte sur tous les propriétaires & les propriétés , & non sur la classe la plus malheureuse. Accoutumés à ne contribuer en aucune manière au maintien de la prospérité & de la force publique ,

quelques hommes se sont soulevés contre cette innovation, regardée comme désastreuse : le Peuple , dont on défendait les intérêts , a calomnié ses bienfaits ; de - là les séditions , les blasphèmes , le sang Français encore une fois versé par des Français.

L E C A R D I N A L.

C'est que chez vous le Clergé & la Noblesse font deux Corps trop puissans ; que vous avez la maladresse de mettre toujours à la tête du Ministère des hommes d'Eglise (1), qui jadis , par crainte d'excommunication , aujourd'hui par respect humain pour leurs Confrères , ont toujours ménagé , c'est-à-dire , dispensé de toute contribution , de toutes charges , une classe d'hommes qui posséde plus du tiers des biens du Royaume.

La Magistrature remontant à son institution , a cru qu'il était de son devoir de veiller au maintien de l'harmonie publique , & à la prospérité des finances de l'Etat. On lui a disputé ce droit,

(1) Des hommes d'Eglise ! ah ! j'espère que de long-tems on n'en verra dans le Ministère.

en lui opposant des hommes dont la plume était vendue à ses ennemis ; de là , de longs débats entre des Magistrats guidés par la raison , & des Libellistes soudoyés.

LE MARÉCHAL.

C'est un mal auquel , depuis des siècles , on aurait dû remédier une bonne fois , en statuant invariablement quelles seraient les fonctions des Judges : c'est-là ce qu'a voulu faire le Chef de notre Magistrature ; mais il a été beaucoup trop loin.

LE CARDINAL.

Il est beaucoup plus aisé de reconnaître les défauts de la Justice que d'en prescrire subitement les remèdes ; il n'y a personne qui n'ait vu les défectuosités des loix ; j'avoue que la vénalité & l'hérédité des Offices ont sur-tout excité , dès long-tems , les réclamations de la philosophie , & les plaintes de l'humanité outragée.

Si le Chef de votre Magistrature avait étudié le cœur humain , il se serait bien gardé de vouloir , dans un instant , remédier à tous les dé-

fordres , sur tout lorsqu'il s'agit de détruire. Il assure que ses vues sont grandes & droites. Il me permettra de douter de sa sincérité. S'il n'avait voulu que le bien , il aurait réfléchi sur la manière de le faire , il aurait vu qu'on ne l'opère que par gradation , que le préjugé est assis sur un trône d'airain qu'il ne faut pas abattre , mais dont il faut miner sourdement les fondemens; que les peuples, semblables aux pestiférés, ne souffrent qu'avec peine qu'on touche à leurs plaies , & frémissent à l'aspect du Chirurgien.

S'il a pensé qu'il suffisait de frapper de grands coups & de marcher à grands pas vers la révolution , il s'est lourdement trompé. Il n'en est pas de l'autorité Souveraine comme d'une armée. Un habile Général fait toujours le plus de progrès qu'il peut sur le pays ennemi , persuadé qu'il est toujours temps de reculer , & que de trente villes dont il s'emparera , il ne lui en resterait que dix, c'est toujours étendre les limites de sa Patrie ; mais un Administrateur audacieux , qui fait faire à l'autorité des progrès illégitimes & dangereux, lèse cette même autorité lorsqu'il l'expose à restringre , à supprimer , à révoquer.

Le Roi de Prusse , que vous allez voir bientôt , m'a dit que la première de ses conquêtes

avait été la Silésie ; qu'avec une poignée d'hommes il s'était emparé de cette vaste Province , sans coup férir , & dans l'espace de trois jours ; & que l'Europe entière réunie n'avait pu la lui ôter , après avoir , pendant trente années , noyé dans le sang , & couvert de cadavres , le sol dont il s'était rendu maître.

Je doute que la révolution méditée par votre Gouvernement , ait le même sort.

Cependant on aurait pu bien mériter de la Nation & de la postérité , en confiant à l'élite de la Magistrature cette grande & mémorable réforme de la Justice , & cette distribution de Tribunaux qui , en débarrassant les Parlemens des petites querelles , les mettraient à portée de s'occuper avec plus de soin & de célérité , des causes majeures ; qui fourniraient au Plaideur indigent les moyens de poursuivre à peu de frais les débris de sa fortune , ou son honneur outragé , en rapprochant les Juges de ses foyers ; qui obligeraient les Officiers de Justice appellés à y siéger , à acquérir des lumières , devoir essentiel dont ils se croyaient auparavant dispensés , sous prétexte qu'ils ne jugeaient point définitivement , & que les Officiers supérieurs étaient établis pour redresser leurs erreurs

teurs & corriger leurs fautes ; qui rentront enfin la marche des procédures moins lente, moins ténébreuse, moins dispendieuse, & surtout moins lucrative pour des milliers d'Officiers subalternes (1), au cœur d'airain, qui n'ont que dents & griffes.

Un autre grand bienfait de la nouvelle Ordonnance que vous nous avez apportée est de donner un conseil aux accusés, & de suspendre d'un mois l'exécution de leur arrêt. Peut-être cette indulgence de la loi produira-t-elle des abus ; parce que par une fatalité déplorable, le crime trouve souvent des Protecteurs, & qu'on mettra quelquefois à profit ce terme pour arracher un scélérat à l'échafaud par quelque injustice, ou en obtenant des Lettres de grâce. Mais aussi combien d'accusés innocens devront leur salut à cette disposition bienfaisante ! Combien qui engageront leurs Juges ou leurs conseils à revoir leur procès, à le revoir avec plus de réflexion, & peut-être que cette révision salutaire épargnera aux Juges

(1) Je parle des Procureurs, des Huissiers, Grffiers, Secrétaires, Clercs, &c. &c., dont l'engeance destructive englouit la moitié des fortunes.

un meurtre , & sauvera l'honneur & la vie
de l'accusé!

LE MARÉCHAL.

Et comment les Judges ne se tromperaient-ils
pas , dans un pays où les loix sont si impar-
faites !

LE CARDINAL.

Quelques défectueuses que soyent vos loix ,
vos Judges peuvent suppléer à cette imperfection .
Mais il vous faut des Judges dont *la réputation*
soit entière. Qu'on n'attache aucune considé-
ration , aucune estime à ces mercénaires qui ,
pour parvenir à la Magistrature , n'ont qu'un
peu d'or & point de mœurs , ni de lumières ;
qu'on punisse , soit en le dépouillant de sa
Charge sans le rembourser , soit sur l'échafaud
si l'a mérité celui qui prévariquera , qui ne
rendra pas la justice , ou ne faura pas la rendre
à qui elle est dûe.

L'utilité & la bonté des loix dépendent
absolument de ceux qui en ont l'administration .
Des loix & des réglemens sages sont inutiles ,

si ceux qui ont la charge de les faire observer,
n'en ont aussi la volonté.

La première qualité que j'exigerais dans un Magistrat, seraït un âge mûr ; parce que il est très-difficile d'être jeune & sage tout ensemble. J'ai souvent gémî de voir des Orateurs consommés dans la connaissance des loix & des coutumes de leurs pays, ne parvenir jamais à siéger sur des Tribunaux qu'ils éclairaient chaque jour, tandis que de jeunes écoliers, tous frais sortis du Collège ou du fond d'une boutique, devaient, à leur préjudice, les ministres & les interprètes de la Justice, & prononçaient sur la fortune & la vie des hommes, sans connaître l'art de juger, ni le cœur humain.

LE MARECHAL.

Cet inconvénient existera tant qu'on laissera subsister la vénalité des charges. Toujours, comme vous l'avez énergiquement dit, dans votre Testament politique, toujours le Juge, qui a acheté en gros la justice, la vendra aux hommes en détail.

LE CARDINAL

Vous exprimez là, mon Neveu, le sentiment

de presque tous vos Concitoyens. Tous les hommes honnêtes ont dès long-tems formé le vœu de voir supprimer la vénalité des Charges, ainsi que l'hérédité des Offices. On voudrait que ces places fussent données gratuitement à des personnes d'une capacité & d'une probité si connues, que l'envie même ne pût murmurer du choix que ferait le Gouvernement. Mais est-ce dans un moment de disette, où les fleuves d'or qui arrivaient à grands flots dans les réservoirs de l'Etat, semblent être taris, qu'il faut penser à supprimer la vénalité des Offices & à les rembourser! Mon Neveu, trouve quelqu'autre moyen de remédier aux désordres des Gens de robe, quant à l'état présent des choses.

Et supposez que le calme & l'abondance soient retrouvés dans le Royaume, que l'ordre des finances permette de rembourser les Charges, sans causer aucun *déficit*, qu'on établisse l'usage des nominations; combien d'inconvénients na-t-on pas à craindre? Et croyez-vous, mon Neveu, que les bénéfices de l'Eglise seraient moins équitablement répartis, si on les vendait, qu'en y nommant les hommes qu'on y nomme aujourd'hui?

La suppression de la vénalité , & de l'hérédité des Charges , n'a rien qui ne soit très-conforme à la raison & à l'équité : mais avez-vous bien réfléchi à quels dangers seraient exposés les peuples , dès que la distribution des Offices dépendrait absolument de la simple volonté des Rois ? ne concevez-vous pas qu'alors elles dépendraient nécessairement de la faveur , de l'ambition , & sur-tout de l'artifice des hommes puissans , & des méchans qui entourent le Trône ? eh de combien de méchans les Trônes ne sont-ils pas sans cesse entourés !

Ce n'est pas , je le répète , que je ne regarde comme très-salutaire l'extinction de la vénalité , pourvu qu'on distribue les Charges à la considération & à la vertu ; mais dans ce cas , l'intrigue des Courtisans prévaudrait sur l'équité & la raison . Nous avons des exemples frappans de cette vérité . Rien ne donna tant de crédit au Duc de Guise ; rien ne contribua plus à rendre son parti puissant que le grand nombre d'Officiers qu'il avait introduit dans les premières Charges du Royaume .

H E N R I.

Ventre-saint-gris ! Monsieur le Cardinal ,

vous dites très-vrai. Ce fut là, n'en doutez pas, la source de toutes les tracasseries qu'on me suscita pendant les dernières années qui précédèrent mon règne. Aussi, dès que je fus monté sur le trône des Français, je m'empres-
sai d'abolir un usage, qui aurait mis mes Mi-
nistres en état de me nuire, dans le cas où
mon cher Rostin (1) m'eût quitté; car pour
celui-là, j'étais bien sûr de son dévouement
pour moi. J'aurais voulu trouver quelques
moyens de faire cesser ce brigandage, sans
exciter aucun murmure. Le mauvais état de
mes finances, & la nécessité d'expulser, des
Tribunaux, des Intrus sans mœurs, sans for-
tune & sans naissance, me fit imaginer le
droit annuel, espèce de finance toujours renaissante,
qui, en ôtant à des Administrateurs
malévoles le pouvoir de faire ou de déposer
à leur gré les Officiers de Justice, de finance,
&c., dégageait ceux-ci du devoir de re-
connaissance, & laissait enfin à leur conçien-
ce la liberté de faire droit à ceux qui le mé-

(1) En parcourant l'histoire de notre Gouvernement, j'ai peine à croire à l'existence de ce courageux Sully. Nous avons eu des Titus, des Louis XII, des Henri IV ; comment n'avons-nous pas eu deux Sully !

ritraient , sans avoir égard aux promesses ou aux menaces de ceux de qui ils tenaient , ci-devant , leur existence.

LE CARDINAL.

Et c'est une attention que doivent faire tous les Legislateurs qui porteront la réforme dans l'administration de la Justice. Eh ! où en seraient les Peuples , si les Tribunaux étaient occupés par des hommes ignorans & corrompus , par des hommes jetés par l'intrigue & la faveur , dans des emplois périlleux , qui demandent du génie , des lumières , & sur-tout des vertus ; par les Créatures de l'autorité , inhabiles à tout , hormis à la bassesse & au crime ? Où en seraient les Peuples , si leur fortune , leur honneur & leur vie étaient confiés à des Judges qui n'auraient , pour mobiles de leurs décisions & de leurs arrêts , que la recommandation d'un homme en place ; ou la crainte de déplaire aux Agens mercénaires de l'autorité , sur-tout si l'autorité se rendait rédoutable par des grandes injustices , par un système d'oppression & de tyrannie , tel que celui , Sire , que vous trouvâtes établi par les Guises , & que je gémis d'avoir moi-même subitîué à

l'administration sage & paisible du Duc de Sully ?

Un mot , un signe , un regard d'un homme puissant ne suffirait-il pas pour dicter l'arrêt de ces Tribunaux sacrilèges ? Lequel des Magistrats qui les composeraient , aurait le courage de sacrifier sa fortune & peut-être sa liberté à un mouvement d'équité dicté par sa conscience ? Pourraient-ils éléver leur voix en faveur de l'innocence opprimée , si d'un seul mot l'opresseur pouvait les réduire au silence ? pourraient-ils conduire à l'échafaud le scélérat que l'autorité aurait pris sous sa protection ? Ainsi des Tribunaux , qui seraient assez puissans pour opprimer les Peuples , & qui seraient trop faibles pour les soustraire à l'oppression & à la tyrannie .

On préviendrait cependant tous ces abus , si l'on composait ces Tribunaux de personnes éclairées , sages & sans reproche . Mais est-il possible que l'autorité , toujours environnée du mensonge & de l'erreur , puisse faire ce choix raisonnable ?

Il vaut donc infiniment mieux , à mon avis , laisser subsister la vénalité des charges , que d'introduire les nominations , sur-tout si vous observez

observez qu'on peut rémédier à tous les abus qui règnent dans l'administration de la justice, en faisant revivre les loix avec sévérité.

LE MARÉCHAL.

Vous parlez toujours des loix, après avoir avoué vous-même qu'elles étaient défectueuses, obscures, compliquées & contradictoires.

LE CARDINAL.

Je ne parle ici que de celles qui concernent la discipline des Tribunaux, & celles-là sont très-claires. Il est des règlements qui ordonnent aux Procureurs-Généraux des Parlement & des Bailliages, de prendre des informations exactes sur les mœurs & les lumières des Officiers qui se présentent pour entrer dans leur Corps ; se ferait lorsqu'il s'introduit dans les Tribunaux des Officiers dont les talens & la conduite sont équivoques, c'est aux Procureurs-Généraux qu'il faudrait s'en prendre ; eux seuls doivent répondre de la capacité, de la vertu de ces intrus.

Par exemple, la France peut employer ces moyens salutaires dans la formation de ses grands Bailliages. On permettra aux peuples

de se plaindre des vexations qu'ils éprouveront de la part d'un ou de plusieurs Juges ; & si le Magistrat a jugé contre la loi, s'il a vendu ou brouillé la Justice , vous le destituerez de sa place, sans rembourser la finance de leur Office ; & cette sévérité , pour la discipline des Tribunaux, épouvantera , à la fois , les Procureurs-Généraux & leurs confrères ; & l'homme ignorant ou corrompu n'osera plus se glisser dans des emplois dont l'exercice exige des mœurs intégres & de vastes lumières.

Je serais d'avis qu'on diminuât le prix exorbitant des Offîces de Judicature , & qu'on réduîsse ceux des Cours souveraines à dix mille livres , & ceux des grands Bailliages à cinq mille ; bien entendu que les hautes charges : Savoir , celles des Présidens & Gens du Roi seraient données gratuitement , non à la faveur ni à l'intrigue , mais au mérite désigné par la voix publique.

Je serais d'avis encore qu'on choisisse des hommes sages & jouissant d'une fortune honnête. Il est bien difficile que le Magistrat pauvre résiste toujours à l'éclat de l'or que les corrupteurs font luire à ses yeux.

Enfin , je voudrais qu'on prît tous ces Magistrats dans la Noblesse , ou dans la haute Bourgeoisie , parce qu'une basse extraction produit rarement des vertus élevées. Pour un Roturier qui aura l'ame noble , désintéressée , vous en trouverez mille , dont le caractère est altier , austère , opiniâtre , & mille encore qui reçoivent de toutes mains , & manquent de caractère & de délicatesse ; & si l'entêtement de vos réformateurs forçoit la Nation d'abandonner par lassitude une résistance qu'ils avaient opérée par amour du bien public ; si ces nouveaux Tribunaux , dont l'établissement *Militaire* a justement effrayé la Nation entière , exercent les fonctions qu'on leur a attribuées , ah ! du moins qu'on leur donne pour surveillans les Tribunaux supérieurs , qu'on les rende responsables des fautes de ses Officiers subalternes , que les Parlementaires eux-mêmes soient chargés de choisir les membres d'une Jurisdiction moderne , parce qu'alors on n'y verra siéger que des hommes dont les mœurs pures & les lumières rassureront les peuples justement allarmés sur leurs vies , leur fortune & leur honneur. Des mœurs & des lumières dans les Officiers de Justice , ou point d'Officiers de Justice. Voilà le cri universel de la Nature , & de toutes les ames honnêtes.

Je pense encore que l'attribution des Jugemens de la peine de mort , & en dernier ressort , les Jugemens des causes civiles sans appel , jusqu'à la somme de vingt mille livres , faite aux grands Bailliages , deviendrait désastreuse , en ce qu'elle accablerait ces grands Bailliages de causes pendantes à leur Tribunal , & qu'elle rendrait les Parlemens inutiles , puisqu'il est moralement sûr qu'il n'y a peut-être pas quinze procès pendans aux treize Parlemens , dont la finance s'élève à plus de vingt mille livres .

Mais . . . mon Neveu , voilà le Cardinal Mazarin & vos amis , le Roi de Prusse & Voltaire qui s'avancent vers nous , allons au devant de ces Grands - Hommes .

Fin du premier Entretien.



